

## **UN ACCÈS À UNE EAU DE QUALITÉ POUR TOUS**

Nous avons fait de la solidarité territoriale et de l'aide aux communes une priorité essentielle de l'action de notre Majorité au Conseil Général de la Côte-d'Or. Cette volonté politique nous a conduits à doubler l'aide aux communes en sept ans.

C'est également pour cette raison, et alors que cela ne fait pas partie de nos compétences, que nous sommes intervenus en appui aux communes du département sur la politique de l'eau et de l'assainissement. Nous avons fait ce choix car nous avons conscience de la lourdeur des coûts engendrés.

Cette compétence est, il faut le rappeler, celle des Agences de l'Eau, missionnées par l'Etat pour financer les projets et travaux, fixer les priorités et répondre aux exigences européennes sur la qualité des milieux. Il n'appartient donc pas au Conseil Général de se substituer aux obligations imparties aux Agences de l'Eau.

Lors de sa session budgétaire des 15 et 16 décembre nous avons présenté un vœu relatif à ces agences tendant à rappeler les responsabilités de chacun.

Par ce vœu nous voulons rappeler aux Agences de l'Eau leur obligation de continuer de subventionner aux côtés des communes, urbaines comme rurales, les travaux qui relèvent de leur pleine compétence.

Pour sa part le Conseil Général de la Côte-d'Or continuera d'assumer ses responsabilités, en lien avec les décisions prises par les Agences de l'Eau.

Nous espérons, sans trop d'illusions, qu'à l'occasion de la prochaine session du Conseil Général de la Côte-d'Or, le vote de ce vœu fera l'objet d'un consensus, l'approvisionnement en eau potable à un prix raisonnable étant un droit essentiel pour tous nos concitoyens.